



APPEL À CANDIDATURES POUR UN·E DOCTORANT·E CIFRE

Cnajep

12 rue Tolain 75020 Paris

www.cnajep.asso.fr

Qualifier l'éducation
populaire : indicateurs et
diversité territoriale



LE DISPOSITIF CIFRE

Le dispositif CIFRE vise à renforcer les liens entre universités et entreprises. Le dispositif est subventionné par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et permet à une entreprise d'employer un doctorant pour une durée de 3 ans. Le but de cet accord est de permettre aux doctorants de mener des travaux de recherche menant à la défense d'une thèse et, dans le même temps, de se voir confier par l'entreprise des missions de recherche stratégiques pour son développement socio-économique. Le candidat acquiert ainsi une expérience professionnelle et de recherche.

Le doctorat sera mené dans le cadre d'une convention CIFRE, entérinée par un CDD au sein du Cnajep pour une durée de 3 ans. Le salaire brut sera de 25 200 € par an en 2024 (26 400 € en 2025 et 27 600 € en 2026). Le ou la doctorant·e effectuera les travaux de thèse au sein de d'un laboratoire d'accueil, et sera rattaché à l'équipe à l'équipe du Cnajep.

Le Cnajep

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le CNAJEP a pour mission de :

- ⇒ Être un observatoire des pratiques et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire, et les politiques publiques afférentes.
- ⇒ Représenter et porter la voix des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- ⇒ Valoriser et promouvoir l'actualité, la modernité et l'utilité de l'éducation populaire.

Ce projet de chiffres clefs de l'éducation populaire entre donc pleinement dans les missions du Cnajep.

Contexte :

Alors qu'il existe des publications sur les chiffres clefs du sport, de la jeunesse ou de la vie associative, aucune publication n'a à ce jour recensé des données pour qualifier ce champ de projets et d'actions qu'est l'éducation populaire. Il y avait donc urgence que le Cnajep se saisisse de cette question en y associant les parties-prenantes en capacité d'apporter leur contribution à ce projet de recherche.

Il s'agit de produire des chiffres clefs et des chiffres contextualisés (qui pourraient constituer une partie qualitative).

Ce projet a une double ambition :

- Amener une visibilité nouvelle de l'éducation populaire qui peine parfois à se donner à voir. Du fait de la diversité des actions, des démarches, l'éducation populaire est à la fois partout et peu identifiée en tant que telle.
- Fonder une nouvelle alliance entre les pouvoirs publics et les associations de jeunesse et d'éducation populaire pour observer ce champ sur le long terme à partir d'indicateurs partagés

Le projet se fonde sur un pilotage partenarial entre le Cnajep, Hexopée, le Fonjep et l'Injep.

Missions principales :

- Conduire une recherche-action axée sur des questions fondamentales ([Un projet de recherche est annexé à cet appel à candidature](#)) ;
- Produire une thèse.
- Produire des publications scientifiques

Profil recherché :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Master en sciences sociales et avoir été accepté dans une formation doctorale dans des disciplines universitaires bien identifiées ;
- Avoir une grande disponibilité et être mobile (déplacements à prévoir) ;
- Maîtriser l'outil informatique ;
- Faire preuve de proactivité et de rigueur ;
- Maîtriser les outils de gestion de projet ;

- Avoir une grande aisance communicationnelle et rédactionnelle ;
- Savoir piloter des projets complexes et communiquer dessus.
- Avoir idéalement une très bonne connaissance des associations de jeunesse et d'éducation populaire

CONVENTION TRI-PARTITE

Une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), accord tripartite entre l'Association nationale de recherche et de la technologie (ANRT), un employeur et un laboratoire de recherche sera passée à l'issue du recrutement du candidat doctorant :

- Le Cnajep , en tant qu'employeur, offre un terrain d'application aux travaux de recherche pour chaque doctorant, en rapport avec le sujet de son projet de recherche
- Le laboratoire de recherche est chargé de la formation et l'encadrement scientifique du doctorant

Un contrat de collaboration est conclu entre le Cnajep et l'organisme dont relève le laboratoire d'accueil. Un cahier des charges scientifique et technique est rédigé, incluant les modalités de suivi et l'avancement des travaux, le financement de ces travaux, la propriété intellectuelle et l'exploitation des résultats.

Le Cnajep n'a pas, à date, conclu de partenariat spécifique avec un laboratoire dans le cadre de cette convention CIFRE.

Il incombe au doctorant d'identifier une structure d'accueil et un directeur de recherche susceptibles d'accueillir et d'encadrer sa thèse. Le futur doctorant fournira dans le cadre de cette candidature les éléments d'acceptation du laboratoire de recherche, comme détaillé ci-dessous.

La convention CIFRE est conclue pour une durée de trente-six mois à compter de la date d'effet stipulée dans la convention et validée par les signatures des deux parties.

Conditions d'éligibilité

Le.la candidat.e devra répondre aux critères suivants :

- Présenter un projet de thèse validé par un laboratoire de recherche ou une autre structure académique autorisée à délivrer un doctorat de 3ème cycle. Une lettre d'acceptation de la structure d'accueil sera jointe au dossier de candidature.

- Être titulaire d'un Master ou d'un diplôme équivalent ayant nécessité 5 années d'études dans le supérieur. Des contributions scientifiques (publications, participation à des colloques ou symposiums) seront appréciées.
- Le candidat ne doit pas être titulaire d'un doctorat, avoir débuté une autre thèse, ou être inscrit dans une école doctorale depuis plus de 6 mois au moment de la signature de la convention avec l'ANRT.
- Pas de condition de nationalité ni d'âge, mais les ressortissants étrangers devront être formellement autorisés à travailler à temps plein en France.

Au moment de sa candidature, le projet de thèse du candidat devra être formalisé et avoir reçu l'approbation d'un directeur de thèse rattaché à une école doctorale, ainsi qu'une acceptation formelle ou de principe de l'école doctorale qui sera co-signataire de la convention CIFRE passée avec le Cnajep et l'ANRT.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature ci-dessous est à compléter.

Le dossier complet sera envoyé à cnajep@cnajep.asso.fr à l'attention d'Alexandra Theyre, Déléguée générale.

Il comprendra les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature complété ([à télécharger ici](#))
- un CV détaillé incluant les éventuelles publications scientifiques en rapport avec le projet de thèse,
- le parcours scolaire et les expériences professionnelles antérieures
- une lettre de motivation
- une description détaillée du projet de thèse de 3-4 pages (hors bibliographie)
- une lettre valant acceptation par une école doctorale ou autre structure de recherche habilitée à délivrer un doctorat de 3ème cycle
- si possible des lettres de recommandations de référents académiques ou professionnels, à l'exclusion du futur directeur de thèse

Date limite de candidature : 15 mars 2025

PROCÉDURE DE SÉLECTION

1. Les candidats sélectionnés sont ensuite soumis au processus de recrutement du Cnajep.
2. Une rencontre tri-partite a lieu entre le candidat, son directeur de recherche (ou représentant de sa future structure d'accueil) et les représentants du Cnajep.

3. Le dossier est ensuite soumis à l'ANRT pour étude.
4. Le recrutement du candidat par le Cnajep est entériné après acceptation de l'ANRT et signature de la convention CIFRE.